

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

13002 **Allauch**

A2 **Servitudes pour la pose des canalisations souterraines d'irrigation.**

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
A2/9/2609	Société du Canal de Provence	Canal de provence	Mise à jour 2010 du réseau du Canal de Provence		

AC1 **Servitudes de protection des monuments historiques.**

Articles L621-1 à L621-6 du code du patrimoine modifiés par Ordonnance n°2005-1128 du 8 septembre 2005; article 1 de la Loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques modifié par Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AC1/17/251	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Château de Fontvieille	Monument inscrit n°1 : Château de Fontvieille Château de Fontvieille situé route des quatre saisons. Les façades et les toitures, le vestibule d'entrée, les pièces suivantes avec leur décor : le salon, la salle à manger et la chapelle au rez de chaussée, le billard au premier étage. Figurant au cadastre section CD sous le n°65 d'une contenance de 52a 15ca. MH du 6 février 1978		06/02/1978

**Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol**

AC1/17/252	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Église d'Allauch	Monument inscrit n°2 : Église d'Allauch Portail et clocher de l'église. (cadastre section AB n° 265 d'une contenance de 6 a 78 ca) appartenant à la commune. MH du 21 mars 1983.	21/03/1983
AC1/17/253	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Château d'Allauch	Monument inscrit n°3 :Chapelle Notre Dame et vestiges du château d'Allauch (en totalité)figurant au cadastre section AB sousle n° 23 d'une contenance de 6 a 20 ca et appartenant à l'association diocésaine de Marseille.MH du 28 décembre 1984.	28/12/1984
AC1/17/2104	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Campagne Vallombert	Façades et toitures du bâtiment principal ; dans ce bâtiment, pièces ayant conservé leur papier peint du XIXe siècle : au rez-de-chaussée, la salle à manger ; au 1er étage, les chambres numérotées 1, 2 et 3 sur le plan figurant au dossier de protection ; jardin de buis et jardin en terrasses, avec l'ensemble de leurs aménagements. (cad. CS 197, 194, 199, 195, 192 : inscription par arrêté du 04 juillet 2003	04/07/2003

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

AC2 Servitudes de protection des sites et monuments naturels.

Article R 341-1 du code de l'environnement

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AC2/13/254	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Butte des moulins	Butte des moulins (parcelles n° 504 à 508, 511p, 513p, 514, 515, 516, 516 bis, première section du cadastre . parcelles n° 441, 444, 446, 503p, deuxième section du cadastre. Site inscrit du 31 juillet 1931.	Site inscrit	31/07/1931
AC2/13/255	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Allée du château de Montespain et ses abords	Allée du château de Montespain et ses abords (parcelles n° 271, 272, 274, 283, 284, 289, 290 section E1 ducadastre.Site inscrit du 7 février 1944.Pin géant de Montespain, parcelle n° 270 section EA du cadastre.Site inscrit du 7 février 1944	Site inscrit	07/02/1944

I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.

Article 12 bis de la Loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie créé par Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 ; Décret n°2004-835 du 19 août 2004 relatif aux servitudes d'utilité publique prévues par l'article 12 bis de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie; article 35 de la Loi n°46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I3/15/256	GRT GAZ - Région Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 300 Allauch - La Valentine	Canalisations: Ø 300 Allauch la Valentine		12/06/1973

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

I3/15/390 GRT GAZ - Région Rhône Méditerranée Canalisation Ø 400 Bouc-Bel-Air - Aubagne Canalisation Bouc Bel Air - Aubagne Ø 400. Circulaire n° 73/108 du 12 Juin 1973 12/06/1973

I4 **Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.**

Code de l'Urbanisme : articles L. 126-1 et R. 126-1. Code de l'Energie (articles L 323-1 et suivants).Loi n°46-628 du 8 avril 1946 modifiée (loi abrogée sauf les articles 8 et 47).Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967. Décret n°70-492 du 11 juin 1970 modifié. Articles L 554-1 à L 554-5 et R 554-1 à R 554-38 du Code de l'Environnement. Loi n°2000-108 du 10 février 2000 modifiée (applicable jusqu'à la parution de la partie réglementaire du Code de l'Energie)

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I4/3/526	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 63 KV Enco-de-Botte - Roquefort la Bédoule dérivation La-Penne SNCF	Ligne 63 KV Enco-de-Botte - Roquefort la Bédoule dérivation La-Penne SNCF		
I4/3/724	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 63 KV Auriol - La Palun dérivation Rousset	Ligne 63 KV Auriol - La Palun dérivation Rousset		

**Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol**

I4/3/1233	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 225 KV Boutre - Enco-de-Botte dérivation Septèmes	Ligne 225 KV Boutre - Enco-de-Botte dérivation Septèmes
I4/3/1234	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - La-Palun n° 1	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - La-Palun n° 1
I4/3/1235	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - La-Palun n° 2	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - La-Palun n° 2
I4/3/1254	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - Réaltor	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - Réaltor

**Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol**

I4/3/1262	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 63 KV La-Bastidone - Enco-de-Botte	Ligne 63 KV Enco-de-Botte - Bastidonne
I4/3/1263	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 63 KV Aubagne - Enco-de-Botte	Ligne 63 KV Enco-de-Botte - Aubagne
I4/3/1266	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 225 KV Belle-de-Mai - Enco-de-Botte câble souterrain	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - Belle-de-Mai câble souterrain
I4/3/1267	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - Escaillon	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - Escaillon

**Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol**

I4/3/1268	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 225 KV Caillols - Enco-de-Botte	Ligne 225 KV Caillols - Enco-de-Botte
I4/3/1271	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 400 KV Néoules - Réaltor n° 1	Ligne 400 KV Néoules - Réaltor n° 1
I4/3/1272	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 400 KV Néoules - Réaltor n° 2	Ligne 400 KV Néoules - Réaltor n° 2
I4/3/1273	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - La-Millière	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - La-Millière

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

I4/3/1274	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - Rabatau	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - Rabatau
I4/3/1275	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - Mazargues	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - Mazargues
I4/3/1277	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 63 KV Auriol - Enco-de-Botte	Ligne 63 KV Auriol - Enco-de-Botte
I4/3/1641	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 63 KV Aubagne - Enco-de-Botte dérivation Bastidonne dérivation Penne	Ligne 63 KV Aubagne - Enco-de-Botte dérivation Bastidonne dérivation Penne

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

Int1 Servitudes au voisinage des cimetières.

Article L2223-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
Int1/8/259	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière d'Allauch	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.	07/03/1808

PM1 Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles.

Article L 562-1 et suivants du code de l'environnement

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PM1/14/1891	Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône - Service Urbanisme	PPR mouvements de terrain d'Allauch	PPR mouvements de terrain, carrières de gypse	Arrêté préfectoral du 21 mai 2002	21/05/2002

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PM1/14/2736	Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône - Service Urbanisme	PPR retrait-gonflement des argiles	PPR retrait-gonflement des argiles	Arrêté préfectoral du 14 avril 2014	14/04/2014
--------------------	---	------------------------------------	------------------------------------	---	------------

PT2 **Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État.**

Code des postes et des communications électroniques, Article L54 et suivants modifiés par la Loi n°2004-669 du 9 juillet 2004; article L56-1 modifié par Loi n°2005-516 du 20 mai 2005; articles R21 et suivants modifiés par Décret n°2005-605 du 27 mai 2005.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT2/50/723	USID Marseille - Aubagne	Faisceau hertzien Nîmes-Caissargues - La Sainte Baume	Faisceau hertzien Nîmes-Caissargues 0300060002 - La Sainte Baume 083 06 021	Décret du 31 aout 1993	31/08/1993
PT2/5/1270	France-Télécom	Faisceau hertzien Les-Pennes-Mirabeau 0130220003 - Le Revest les Eaux Mont Caumes Est 0830220001	Faisceau hertzien Les-Pennes-Mirabeau 0130220003 - Le Revest les Eaux Mont Caumes Est 0830220001	Décret du 4 janvier 1974	04/01/1974
PT2/50/2669	USID Marseille - Aubagne	Faisceau Hertzien du centre d'émission de Sainte-Baume (Pic de Bertagne) vers la station du sémaphore poste microphonique de la Couronne (Martigues)	Faisceau Hertzien du centre d'émission de Sainte-Baume (Pic de Bertagne) vers la station du sémaphore poste microphonique de la Couronne (Martigues)	Décret du 24/08/2005	24/08/2005

**Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol**

PT2/50/2670	USID Marseille - Aubagne	Faisceau hertzien de la Sainte-Baume (Pic de Bertagne) vers le sémaphore de l'Espiguette (Le Grau du Roi)	Faisceau hertzien de la Sainte-Baume (Pic de Bertagne) vers le sémaphore de l'Espiguette (Le Grau du Roi)	Arrêté préfectoral n°97-28 du 13 mars 1997	13/03/1997
PT2/1/2738	Marine Nationale - 3 ^{ème} Région Maritime - Direction des Travaux Maritimes	Faisceau hertzien du centre radioélectrique Istres aérodrome le Tubé n°013 057 00 01 au centre radioélectrique Plan d'Aups Sainte Baume n°083 057 00 04	Faisceau hertzien du centre radioélectrique Istres aérodrome le Tubé n°013 057 00 01 au centre radioélectrique Plan d'Aups Sainte Baume n°083 057 00 04	Décret obstacles du 09 septembre 2013	09/09/2013